

Commune de *Vendenheim*

Lieu-dit

Dorf

Section

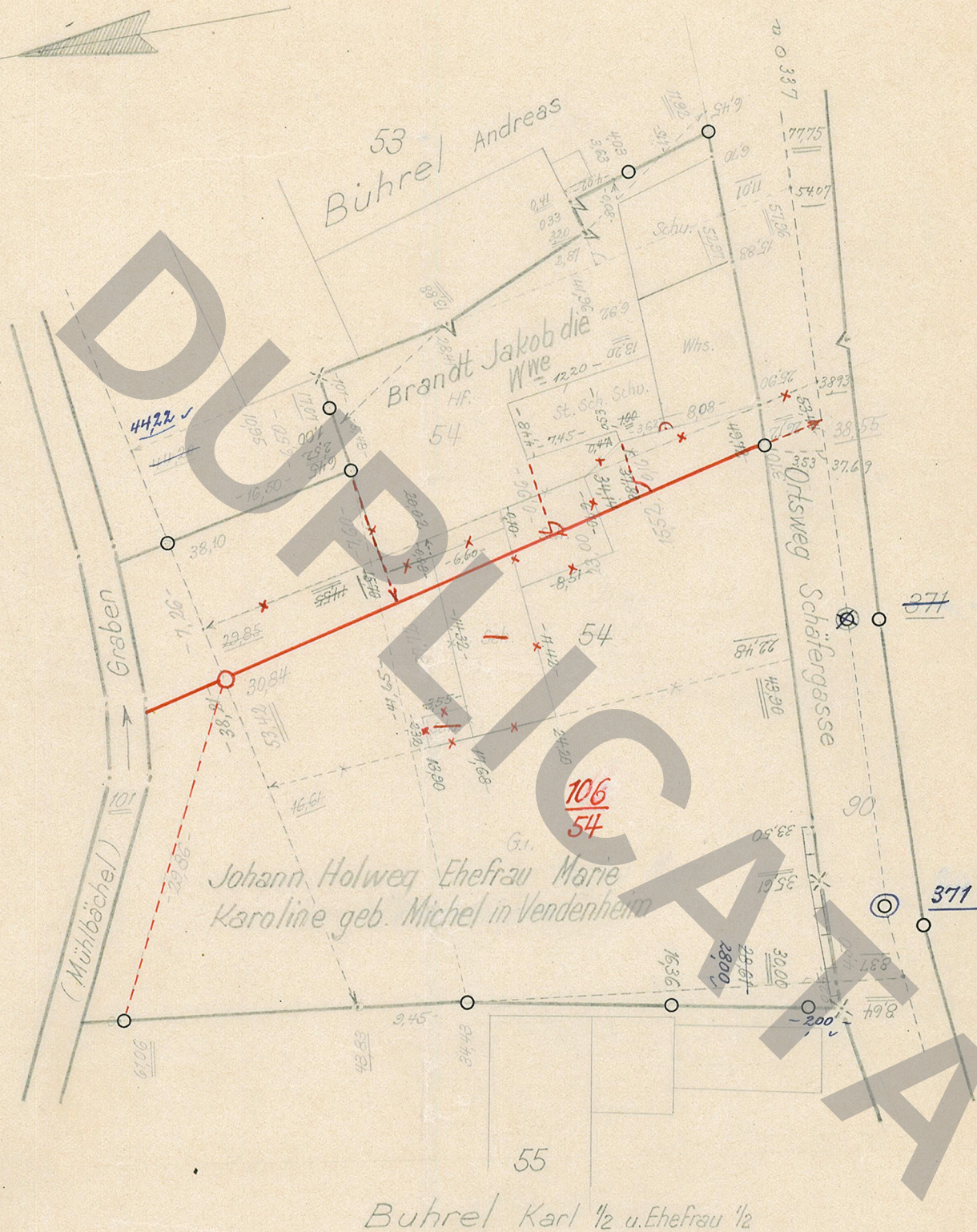
10

Document d'arpentage

No

*130**156*

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



L'abornement de.... nouvelle.. limite.. est reconnu exact.

*Die neue Grenze wird als richtig anerkannt.**Brannoff
für beide Parteien*Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le *28. November* 19*41*.l'ingénieur-géomètre diplômé *Albre*

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre *Albre*